ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Liaison BAC PRO - BTS

Accompagner les lycéens et bacheliers professionnels en sections de technicien supérieur

Février 2021
[Actualisé]

Table des matières

Préambule 2

Principes d'organisation 5

1. Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation 5
2. Animer le dispositif d'accompagnement dans les lycées professionnels et technologiques, dans les lycées polyvalents 7
3. Accompagner les élèves en classes de baccalauréat professionnel dans leur projet de formation au Brevet de Technicien Supérieur 7
4. Accueillir les bacheliers professionnels en BTS et les accompagner dans leurs études 8
5. Évaluer le dispositif et la plus-value apportée 10

Bibliographie 11

Préambule

En 2009, la rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'État d'inscrire les élèves qui choisissent le lycée professionnel dans une démarche de réussite : il s'agit de hausser le niveau général de formation en développant fortement l'accès au baccalauréat professionnel en 3 ans.

En complète cohérence avec les objectifs de Lisbonne et la Loi Fillon du 24 avril 2005, cette rénovation de la voie professionnelle a pour objectifs :

- de lutter contre les sorties sans diplômes ;
- d'augmenter le pourcentage d'élèves engagés dans la voie professionnelle arrivant au niveau 4.

Dans ce cadre, la réforme de 2009 s'est également traduite par la volonté d'augmenter progressivement le nombre de titulaires d'un baccalauréat professionnel, diplômés de l'enseignement supérieur.

La loi du 8 juillet 2013 dite loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République réaffirme cet objectif à travers la valorisation de l'enseignement professionnel alors que la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche prend acte du nombre croissant de bacheliers professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

En avril 2017, en application de l'article 40 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté (Article 40), un décret[1] portant expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel permet aux recteurs d'académie dans les régions académiques dont la liste est fixée par arrêté (dont celle de Bourgogne-Franche-Comté) d'admettre, à titre expérimental et pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2017, dans une section de techniciens supérieurs de l'enseignement public, les titulaires d'un baccalauréat professionnel, sur l'avis d'orientation favorable du conseil de classe de leur établissement d'origine.

Désormais, un certain nombre d'élèves ont donc la possibilité de poursuivre leur formation dans le supérieur à partir de la construction d'un projet, d'un parcours d'insertion plus long (« Le projet de poursuite d'étude est donc d'abord et surtout un projet de *meilleure* insertion professionnelle[2]. ») et ce, même si la finalité de la voie professionnelle reste l'insertion professionnelle immédiate.

De fait, les élèves issus de la voie professionnelle sont de plus en plus nombreux à disposer du premier grade de l'enseignement supérieur, le baccalauréat, et sont de plus en plus

[1] Décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 – JORF n°0087 du 12 avril 2017. Arrêté du 10 avril 2017 pris en application de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017.

[2] Se reporter au rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, *Les parcours des élèves de la voie professionnelle*, Rapport - n° 2013-110, Décembre 2013, page 27 : « L'enseignement supérieur : un projet qui est d'abord un projet d'insertion professionnelle » ; page 41 « Conclusions et préconisations ».

nombreux[3] à faire valoir leur droit d'accès au post bac.

Néanmoins, si la demande de poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur augmente, témoignant par là d'un relèvement des ambitions, il n'en demeure pas moins vrai que le taux d'abandon au cours de la première année de formation reste important et que le taux de réussite à l'examen des étudiants issus de la voie professionnelle est inférieur aux autres, même si celui-ci progresse sensiblement (taux d'abandon et de réussite plus ou moins importants selon les académies, les secteurs de formation et les spécialités d'origine)[4].

Pour expliquer ce phénomène, les arguments les plus fréquemment avancés sont :

- *le manque de capacité de travail individuel en dehors des heures de formation de la part des bacheliers professionnels ;*
- *le manque d'adaptation pédagogique des parcours de formation proposés en BTS ;*
- *le manque de liaison entre le lycée professionnel et le lycée technologique ;*
- *la rupture cognitive importante entre les modes d'apprentissages dans la voie professionnelle et ceux de la voie générale et technologique ;*
- *l'absence, en terminale professionnelle, de préparation spécifique à l'accès en BTS.*

En 2018, « la transformation de la voie professionnelle » prend en compte cette dimension possible de poursuite d'études en STS et les difficultés qui, le cas échéant, lui sont inhérentes. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, précise alors que « Le lycée professionnel a vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies et, en tout état de cause, vers l'acquisition de compétences et de qualifications tout au long la vie[5]. »

Dès lors, à la rentrée scolaire 2019, la nouvelle organisation pédagogique du lycée professionnel renforce l'accompagnement proposé aux élèves par la mise en place d'un horaire qui lui est réservé et par des dispositions qui favorisent une plus grande personnalisation des parcours. La grille horaire du baccalauréat professionnel prévoit alors sur l'ensemble du cycle de formation un accompagnement renforcé de 265 heures visant à la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix de l'orientation.

En terminale professionnelle, dans la perspective d'une orientation plus progressive permettant de construire des parcours de formation personnalisés les plus proches possibles de leurs talents et de leurs aspirations, tous les élèves bénéficient donc d'un accompagnement au choix de l'orientation. Deux modules leur sont proposés :

- un module de préparation à l'insertion professionnelle ;
- un module de préparation à la poursuite d'études.

[3] Cf. rapport de l'Inspection générale, *op. cit.*, pages 25-27 : « Partie 2 - 1. Des bacheliers professionnels de plus en plus nombreux à choisir et à être accueillis dans l'enseignement supérieur particulièrement en STS ».
[4] Cf. rapport de l'Inspection générale, *op. cit.*, pages 31 et 32 : « 2.1.1. Une érosion importante notamment en première année de formation ; 2.1.2. Une réussite à l'examen en voie d'amélioration mais encore insuffisante et hétérogène ».
[5] Livret *Transformer le lycée professionnel, Former les talents aux métiers de demain*, Édito MEN, Novembre 2018.

Dans le cadre de ce module de préparation à la poursuite d'études, l'élève bénéficie d'un accompagnement destiné à l'aider à élaborer et/ou conforter son projet de poursuite d'études[6].

L'accueil croissant des bacheliers professionnels en STS représente donc un enjeu pédagogique considérable et exige dès lors une mobilisation pédagogique importante. Le système de formation doit alors intégrer dans son processus deux principes majeurs :

- l'information des élèves sur la poursuite d'étude la mieux adaptée à leur cursus scolaire ;
- la prévision des organisations et des modalités pédagogiques permettant à ces étudiants issus de baccalauréats professionnels de poursuivre en STS avec les meilleures chances de réussite possible.

Ce vade-mecum a donc pour objectif essentiel d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre et le suivi d'un dispositif favorisant la liaison BAC PRO - BTS. Il accompagne utilement le vade-mecum publié par le ministère de l'éducation nationale sur la *Préparation à la poursuite d'études.*

[6] Cf. Vade-mecum, *Préparation à la poursuite d'études*, Juin 2019 :
file:///C:/Users/lenglet/AppData/Local/Temp/vm-poursuite-etudes-1128467-pdf-1926-1.pdf

Principes d'organisation

La réussite des bacheliers professionnels en classes de BTS nécessite une préparation particulière et une organisation spécifique. Pour une réelle efficacité, celles-ci doivent être menées de manière longitudinale, de part et d'autre de la formation : avant le baccalauréat, au lycée professionnel ; après l'obtention du diplôme, en sections de technicien supérieur. Portée par le chef d'établissement ou son adjoint, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en établissement (DDFPT), le conseiller principal d'éducation (CPE), le psychologue de l'éducation nationale - spécialité « éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » - (Psy EN EDO), et les enseignants motivés par cette action, la liaison BCP - BTS dans les parcours de formation des élèves doit faire partie du projet d'établissement.

1. Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation

La première mission des équipes en lycée professionnel est d'informer et préparer l'orientation des élèves qui, par leurs capacités ou par leur volonté, souhaitent poursuivre en classes de BTS.

Cette mission s'articule autour de deux actions essentielles :

- connaître les éléments de contexte local : **repérer les vœux pour les STS en continuité ;** le nombre de propositions en procédure normale sur spécialité acceptée ; le nombre de propositions acceptées en procédure normale. La mise en place d'un tel tableau s'avère être un réel outil de pilotage dans la mise en œuvre d'une liaison BAC PRO – BTS et une garantie indispensable dans la réussite des parcours des bacheliers professionnels ;
- connaître et maîtriser la procédure ParcourSup afin de mieux conseiller les élèves dans cette tâche complexe.

Cette étape s'inscrit désormais dans l'un des quatre parcours éducatifs, celui du *parcours Avenir*[7]. Mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale, ce parcours a pour objectif de l'aider à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent, progressif, intégrant la préparation de l'après-bac, lui permettant ainsi de réviser, affiner et conforter ses choix d'insertion professionnelle ou d'études.

Dans le cadre de ce parcours Avenir, les professeurs mettent en place, dans une progression disciplinaire, ou interdisciplinaire, des démarches et des activités prenant en compte les deux dimensions de ce parcours, collective et individuelle : projet collectif mené par les élèves visant une meilleure connaissance du monde économique ; projet individuel pour élaborer son propre parcours d'orientation.

Ces démarches et activités s'intègrent désormais dans la nouvelle organisation du lycée professionnel. Au cours des trois années qui constituent le cycle de formation conduisant au baccalauréat professionnel, la part respective des trois dimensions de l'accompagnement

[7] Arrêté du 1er juillet 2015 paru au BOEN n° 28 du 9 juillet 2015 : « *Parcours Avenir* » : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

(*consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement à l'orientation*) évolue afin d'apporter une réponse au plus près des besoins de chaque élève.

L'objet du module de *préparation à la poursuite d'études* formalise de façon institutionnelle dans le cadre d'un horaire réservé l'accompagnement indispensable des élèves tout au long d'un processus d'orientation**.**

- En classe de **seconde** en matière d'aide au choix d'orientation :
    - opérer un positionnement au cours du premier trimestre de la classe de seconde afin de faire le point avec l'élève, sur lui-même, sur ses motivations, sur ses centres d'intérêt, etc. à travers des entretiens individuels conduits notamment par le professeur principal, en lien avec le psychologue de l'éducation nationale ;
    - recueillir les éléments permettant d'accompagner l'élève dans son parcours de formation afin qu'il puisse confirmer, consolider, voire ajuster son projet : *choix de la spécialité dans le cadre des familles de métiers ; choix de la modalité de formation : apprentissage ou voie scolaire.*

- En classe de **première** :
    - donner une information complète à tous les élèves en leur présentant les poursuites d'études possibles en BTS en lien avec le baccalauréat professionnel, mais également en lien avec les métiers concernés. Cette information doit être menée par différents acteurs : les psychologues de l'éducation nationale, les professeurs de lycée professionnel et de BTS, des professionnels qui pourront évoquer les éléments concrets de ces formations professionnalisantes en termes de métiers, d'insertion, de débouchés, de salaires ou bien encore de perspectives d'évolution, d'anciens élèves de baccalauréat professionnel qui parleront de leur cursus en BTS ;
    - émettre un avis lors du dernier conseil de classe sur la possible poursuite d'études des élèves qui en expriment le souhait ;
    - **procéder, à l'issue du conseil de classe de première, à un positionnement pédagogique de l'élève en lien avec son projet d'orientation et énoncer des préconisations concernant le choix du module de terminale *Insertion professionnelle* ou *Poursuite d'études*[8]***.

- En classe de **terminale**, le module *Poursuite d'études* doit amener l'élève à :
    - travailler son projet : mieux le définir et/ou de l'enrichir en confrontant son profil et ses motivations aux caractéristiques et exigences des formations post-baccalauréat ;
    - développer et/ou renforcer, d'une part, les compétences nécessaires à la prise de décisions à laquelle il sera confronté dans le cadre de la procédure Parcoursup, d'autre part, les compétences transversales, comportementales et humaines aujourd'hui recherchées dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale.

[8] La décision appartient à l'élève et sa famille. Afin que ce choix soit réversible, le premier trimestre de l'année de terminale s'attachera à mettre en œuvre les items communs aux deux modules relatifs à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. Possibilité sera alors offerte à l'élève de revenir sur le choix qu'il avait effectué à son entrée en terminale.

2. Animer le dispositif d'accompagnement dans les lycées professionnels et technologiques, dans les lycées polyvalents

La préparation des élèves de baccalauréat professionnel à l'entrée en BTS nécessite que :

- les enseignants de la voie professionnelle mesurent les exigences attendues des élèves en classes de BTS ;
- les enseignants de BTS soient convaincus de la possible insertion des élèves de lycée professionnel en sections de technicien supérieur.

Pour cela, il convient de créer un partenariat entre lycées professionnels et lycées technologiques en suscitant la coopération des deux directions des lycées, en général, et des deux équipes enseignantes, en particulier.

Le partenariat entre les équipes enseignantes peut prendre diverses formes :

- favoriser une lecture croisée des référentiels et des programmes ;
- réfléchir aux différences de pédagogie, notamment en termes d'organisation du travail et de méthodologie, entre les deux cycles ;
- mutualiser les pratiques en organisant des séances d'enseignement croisées, en classes de BAC PRO et en sections de BTS, entre professeurs de STS et professeurs de baccalauréat professionnel.

Ces actions peuvent se faire dans le cadre d'un réseau d'établissements, ou au sein du lycée polyvalent, quand ce dernier propose une section de BTS. La structure même de ces établissements polyvalents favorise considérablement les possibilités de travail en commun.

3. Accompagner les élèves en classes de baccalauréat professionnel dans leur projet de formation au Brevet de Technicien Supérieur

L'orientation des élèves de lycée professionnel vers la voie supérieure exige un accompagnement pédagogique qui ne saurait être efficace sans un positionnement des compétences, au regard du niveau d'exigences du BTS visé.

Les atouts des bacheliers professionnels pour s'inscrire en BTS résident dans leur maîtrise des compétences professionnelles. C'est en enseignement général et, en particulier, en mathématiques que l'effort à porter est le plus important. Les faiblesses identifiées dans ces matières constituent en effet un frein majeur à la réussite de ces bacheliers dans le post-bac.

Dès lors, ce positionnement permet l'élaboration d'un parcours de formation qui pourra être proposé, certes dans le cours ordinaire de la classe, mais dans le cadre du *module de préparation à la poursuite d'études*.

Ce module de terminale, tout comme celui de la *préparation à l'insertion professionnelle*, vient ainsi, tout à la fois, finaliser les démarches initiées depuis la classe de seconde – voire en amont (parcours Avenir) – et ouvrir des perspectives à l'élève quant à la suite de son parcours.

Dans le cadre de ce module, l'élève bénéficie d'un accompagnement destiné à l'aider à

élaborer et/ou conforter son projet de poursuite d'études. Pour cela, il doit[9] :

- s'autoévaluer (cet item est commun aux deux modules de la classe terminale) ;
- ouvrir le champ des possibles en se projetant dans l'enseignement supérieur ;
- envisager à terme son insertion professionnelle en faisant évoluer ses représentations du monde économique et professionnel ;
- améliorer sa mobilité ;
- préparer la procédure ParcourSup.

Pour y parvenir, les équipes s'attachent à développer, chez l'élève, des compétences transversales, comportementales et humaines. L'élève est amené à[10] :

- développer des compétences en littératie, en langues, etc. en travaillant notamment sur les stratégies de lecture pour comprendre et rédiger des écrits qui s'inscrivent dans un univers de référence spécifique (cet item est commun aux deux modules de la classe terminale) ;
- renforcer ses compétences en enseignement général (en veillant toutefois à ce que les séances d'accompagnement n'aient pas vocation à apporter des contenus, mais à donner à l'élève les moyens d'appréhender les enseignements sous un aspect conceptuel) ;
- identifier le lien entre son travail scolaire et son itinéraire de formation ;
- renforcer son autonomie et sa prise d'initiative en étant placé dans des situations de travail qui demandent d'organiser, de planifier une démarche pour répondre à la situation proposée. Il ne s'agit pas ici de réaliser mais de s'interroger sur le « comment je ferais ? », sur « ce dont j'ai besoin pour faire ? » (cet item est commun aux deux modules de la classe terminale) ;
- développer ses compétences sociales : écoute, empathie, travail collaboratif projet (cet item est commun aux deux modules de la classe terminale).

La mise en place d'un parrainage, peut également favoriser cette préparation à l'entrée au BTS. Il peut être exercé soit par :

- des enseignants des domaines généraux et professionnels des classes de baccalauréat professionnel ;
- des étudiants des classes de BTS de la filière concernée.

Le positionnement de l'élève et les travaux conduits dans le cadre de l'accompagnement peuvent être consignés dans un carnet de bord ou d'un portfolio facilitant ainsi la liaison BAC PRO – BTS.

4. Accueillir les bacheliers professionnels en BTS et les accompagner dans leurs études

La réussite des élèves et la réduction des sorties en cours de formation tout au long de leur

[9] Cf. Vade-mecum, *Préparation à la poursuite d'études*, **Fiches méthodologiques,** Juin 2019 : file:///C:/Users/lenglet/AppData/Local/Temp/vm-poursuite-etudes-1128467-pdf-1926-1.pdf
[10] Cf. Vade-mecum, *Préparation à la poursuite d'études*, **Fiches méthodologiques,** Juin 2019 : file:///C:/Users/lenglet/AppData/Local/Temp/vm-poursuite-etudes-1128467-pdf-1926-1.pdf

parcours requiert une stratégie volontariste d'accompagnement.

Parmi ces stratégies, la première à privilégier est celle de la politique d'accueil de l'établissement : elle s'avère essentielle à la réussite des élèves. Réserver un temps à l'accueil en début de première année doit permettre aux bacheliers professionnels :

- d'appréhender son nouveau statut d'étudiant qui, à ce niveau, requiert une nouvelle posture fondée sur l'autonomie et la responsabilité ;
- de cerner les objectifs de la formation et le métier visé.

L'intervention de professionnels, d'étudiants de deuxième année, d'anciens élèves, jeunes techniciens supérieurs peuvent contribuer à renforcer le choix des bacheliers en leur donnant dès l'entrée des perspectives d'avenir.

Un nouveau positionnement en début d'année (enrichi du carnet de bord ou du portfolio élaboré au LP) s'avérera nécessaire afin d'apprécier les atouts et les besoins de ces nouveaux étudiants, de leur permettre de mesurer le travail à fournir et de leur proposer une stratégie d'accompagnement. Aussi celle-ci ne saurait-elle se réduire à des cours supplémentaires cherchant à combler les carences et les lacunes supposées. Dans une logique positive, partant de l'identification des acquis et des compétences à renforcer, il s'agit d'organiser un accompagnement qui, adapté aux besoins des élèves, respecte les objectifs généraux de la formation.

Ce dispositif qui pour l'essentiel s'inscrit dans la première année doit progressivement amener le bachelier professionnel à adopter le régime naturel d'un étudiant de BTS. Aussi ne saurait-il faire l'économie d'une organisation particulière y compris dans les BTS rénovés qui comptent désormais des heures d'*accompagnement personnalisé*. Pour exemples :

- construire des emplois du temps différents pour ces étudiants, avec la même quotité horaire, mais qui permettent une prise en charge particulière et un parcours où les disciplines à renforcer sont identifiées. L'établissement peut envisager de réduire la période de stage de première année, dans la limite de la réglementation, et proposer du soutien dans les disciplines où les besoins sont les plus importants ;
- constituer des groupes à effectifs réduits pour faciliter l'individualisation des parcours ;
- aménager des phases de travail avec un programme prévisionnel, modulé en fonction des acquis et de ce qui reste encore à acquérir.

Par ailleurs, il semblerait que la réussite de ces parcours passe également par des rencontres systématiques et programmées entre les étudiants issus de baccalauréat professionnel et une personne de l'équipe enseignante ou de l'équipe de direction, qui serait référent pour ces étudiants. Ces rencontres auxquelles peuvent s'ajouter des entretiens individuels seront construits autour du projet commun de réussite des étudiants. Organisées autour de l'acquisition progressive des compétences, elles permettent d'expliciter les protocoles mis en place, de mettre en avant les possibilités de remédiations éventuelles, et quoi qu'il en soit, d'éviter l'érosion et de lutter contre l'échec.

Dans le même ordre d'idée, on peut envisager, indépendamment, un conseil des professeurs qui, face à l'hétérogénéité des profils, doivent relever un réel défi pédagogique (le nombre important de bacheliers professionnels, selon les BTS, modifie en effet incontestablement les

équilibres entre les différents bacheliers au sein des classes). Ces conseils de professeurs seront alors un moyen de réfléchir :

- à la mixité des publics (rendue davantage prégnante par l'augmentation de la formation par apprentissage en mixité) qui, mise en synergie, peut représenter aussi un atout pédagogique.
- aux pratiques à adopter pour accompagner les étudiants :
    - sur le plan pédagogique : mettre en activité, faire produire, rendre acteur, enseigner autrement, travailler en équipe, repérer, comprendre les besoins, s'appuyer sur les compétences et les capacités intrinsèques…
    - sur le plan relationnel : bienveillance, confiance dans les capacités de l'élève à progresser, rassurer, soutenir, motiver, valoriser… afin d'établir une relation de confiance entre l'équipe pédagogique et l'élève.

Par ailleurs, ces différentes stratégies devront intégrer l'évaluation et ce, selon deux modalités :

- une évaluation formative afin d'apprécier les acquis de l'étudiant et de le positionner dans sa progression ;
- une évaluation sommative afin de le positionner en référence au niveau de performance fixé par l'examen.

5. Évaluer le dispositif et la plus-value apportée

La mise en place d'un tel dispositif qui engage, dans une sorte de contrat lycées professionnels et lycées technologiques pour la réussite des élèves de la voie professionnelle, doit inclure les éléments de son évaluation pour davantage d'efficacité et de cohérence.

Trois éléments sont nécessaires pour conduire cette évaluation :

- *Des indicateurs précis de flux et de parcours : combien compte-t-on de bacheliers professionnels par spécialité ? Y restent-ils jusqu'à la date du diplôme de fin de deuxième année ? Quel est le profil de ceux qui ont décroché avant ?*
- *Des analyses du dispositif : les bacheliers ont-ils été bien préparés en terminale à entrer en BTS ? Sont-ils accueillis, particulièrement en première année, sur le plan pédagogique ? Sur quels besoins effectivement diagnostiqués fait-on porter les pratiques pédagogiques innovantes de préparation en terminale ou d'accueil en première année ?*
- *Des indicateurs de taux de réussite au diplôme : le taux de réussite rapporté à l'origine des étudiants ne suffit pas à mesurer les résultats d'un dispositif favorisant la liaison BAC PRO – BTS. Il faut mettre en relation les dispositifs mis en place, l'érosion des parcours, le taux de réussite au diplôme.*

Bibliographie

- CHARLOT Bernard, *Le Rapport au Savoir en milieu populaire – une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*, Anthropos, 1999
- BERNARD Pierre-Yves, TROGER Vincent, *Le baccalauréat professionnel en trois ans : une nouvelle voie d'accès à l'enseignement supérieur ?* Notes du CREN n° 3, Mai 2011
- TAILLARD Philippe, « Quand les enseignants collaborent – Construire une passerelle bac pro – BTS », revue *technologie*, n° 188, Novembre-décembre 2013
- Rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, *Les parcours des élèves de la voie professionnelle*, *Évolutions des parcours depuis la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et nouveaux enjeux*, Rapport n° 2013-110, Décembre 2013 http://www.education.gouv.fr/cid78117/les-parcours-des-eleves-de-la-voie-professionnelle.html
- Publication du CNESCO (Conseil National d'évaluation du système scolaire), *De vraies solutions pour améliorer l'orientation, les formations et l'insertion des jeunes de l'enseignement professionnel*, Juin 2016 http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/Preconisations_EP.pdf
- TROGER Vincent, « Filière professionnelle, les raisons d'un succès », in *Sciences Humaines*, « Qu'est-ce qu'une bonne école ? », Octobre 2016, N° 285, pp. 50-51
- Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, *Le recensement des bonnes pratiques pédagogiques dans l'enseignement professionnel*, Rapport n° 2016-078, Novembre 2016 http://www.education.gouv.fr/cid109075/le-recensement-des-bonnes-pratiques-pedagogiques-dans-l-enseignement-professionnel.html
- Vade-mecum, *Préparation à la poursuite d'études*, Juin 2019 file:///C:/Users/lenglet/AppData/Local/Temp/vm-poursuite-etudes-1128467-pdf-1926-1.pdf

Chargés de la mission *Liaison BAC PRO – BTS* :

- **Christèle LENGLET MÉLOT, IEN EG Lettres christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr**
- **José CANIVET, IA-IPR STI jose.canivet@ac-dijon.fr**
- **Pascal BLANC, IA-IPR STI pascal-didier.blanc@ac-besancon.fr**